

Règlementation

Le règlement appliqué est celui de la Fédération des Sports Et Loisirs Canins : www.fslc-canicross.net «conforme aux RTS de la fédération délégataire»
Sans notre compagnon à quatre pattes, nous ne pouvons nous adonner à nos activités. Tout doit donc être mis en œuvre pour le respecter. Le CaniTrail est réservé aux coureurs de plus de 18 ans et aux chiens de plus de 18 mois

Quelques règles essentielles à respecter :

- Le chien doit toujours être attaché (pas de collier étrangleur)
- Le chien doit toujours courir devant le conducteur
- Il est interdit de tirer ou de maltraiter le chien
- Le concurrent qui dépasse ou tire son chien, sera pénalisé
- Ne pas oublier de ramasser les oublis de nos toutous !
- Des sachets sont mis à disposition par l'organisateur

L'organisateur se réserve de manière unilatérale le droit de refuser la participation à certains concurrents pouvant perturber le déroulement du caniCross.

L'épreuve du samedi 20 Mai compte pour l'attribution des points des Chiens d'Or FSLC



Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.
Les licenciés et non licenciés (licence journée) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence de la F.S.L.C.
Les concurrents doivent être assurés personnellement contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde, pendant toute la durée de la manifestation (responsabilité civile).



Si vous souhaitez vous initier au caniCross-caniVtt REJOIGNEZ-NOUS

Club d'Ardèche - Drôme - Rhône
Contact : contact@ctni.fr

Samedi 20 et Dimanche 21 mai 2017

Challenge des Gorges de l'Ardèche - Saint-Martin d'Ardèche

organisé par



www.ctni07.fr

CANICROSS OUVERT À TOUS

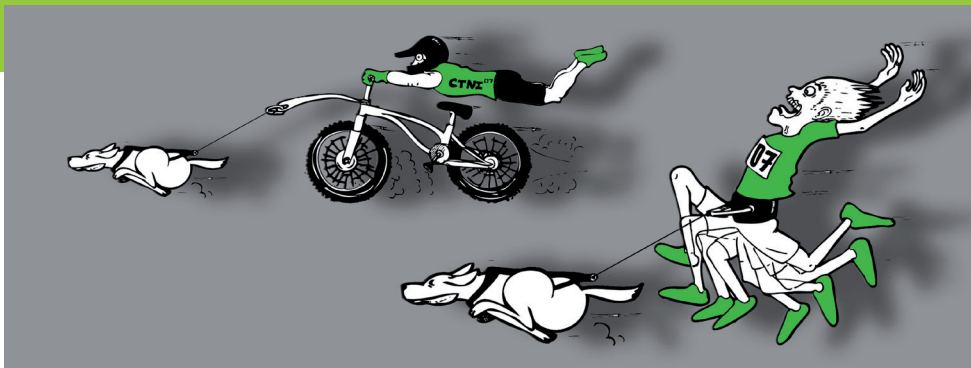
Canitrail technique réservé aux canicrosseurs confirmés

Inscription en ligne : www.canicompet.fr

Merci à nos partenaires



Courir avec votre chien...
COURSE OUVERTE À TOUS...



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Challenge des Gorges de l'Ardèche - Saint-Martin d'Ardèche

Samedi 20 mai 2017 Dimanche 21 mai 2017

CaniCross CaniTrail CaniMarche

Date	Discipline	Distance	Horaire	Tarifs	
Samedi 20 mai 2017					
				Licencié*	Non Licencié
	Canicross/Canimarche	5.4 km	18 h	8 €	10 €
Dimanche 21 mai 2017					
	Canitrail	15 km	7 h 30	13 €	15 €
Challenge 2 jours					
	Canicross Canitrail	5.4 15 km	19h 7 h 30	16 €	19 €

* CNEAC, FFST, FSLC, FFPTC

- Les horaires et distances sont soumis à modifications
- Le bulletin d'engagement fait office de demande de licence journée pour les non licenciés. Veuillez le remplir correctement et fournir les pièces nécessaires.

CHÈQUE À L'ORDRE DE CTNI
ET À ENVOYER AVEC LE BULLETIN À

Laurianne BAUDINOT

3, route du Coteau - 26140 St-Rambert d'Albon



CHIEN

Nom Race

N° tatouage ou puce

Date de naissance /..... /..... Male Femelle

Propriétaire

(Présentation du carnet de santé sur place obligatoire) Joindre la fiche cyno sanitaire avec le bulletin d'inscription disponible sur le lien suivant : <http://www.fslc-canicross.net/files/fiche-cyno-sanitaire.1761.pdf>

CONCURRENT

nom

Prénom

Date de naissance /..... /..... Homme Femme

Adresse

Code postal VILLE

Tél E-mail

N° licence F.S.L.C N° autre licence

Pour les non licenciés, Joindre une photocopie de licence sportive valide ou un certificat médical de non contre indication à la pratique du canicross de moins de 1 an.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné (Nom, Prénom)

autorise mon fils, ma fille mineur(e)
à participer à l'épreuve.

Date :

« Seules les demandes complètes seront enregistrées »

Signature